

**AVIS DE PUBLICITE**  
**D'UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE**  
**VISANT À L'OCCUPATION DE LA CUISINE DE L'ESPACE DIDEROT**  
**(663 RUE NEPER A NÎMES)**

**Avis d'information destiné à s'assurer de l'absence de projet pouvant concurrencer une activité d'insertion par l'auto-entreprenariat au travers d'une activité de restauration susceptible d'être accueillie à l'espace Diderot, 663 rue Neper à Nîmes.**

**1. Organisme public gestionnaire**

Conseil départemental du Gard

**2. Objet du présent avis**

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers le fait que le Conseil départemental du Gard a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public départemental.

Le Conseil départemental est susceptible de faire droit à cette proposition.

**3. Description des biens concernés**

Le lieu concerné est la cuisine de l'Espace Diderot situé au 663 rue Neper à Nîmes.

La cuisine, d'une superficie de 300m<sup>2</sup>, est entièrement équipée du matériel de restauration rapide.

**4. Activité envisagée**

La manifestation d'intérêt spontanée reçue par le Conseil départemental du Gard consiste en la mise en place d'un projet à vocation d'insertion par l'auto-entreprenariat autour de l'activité de restauration en lien avec l'éco-système du quartier Pissevin-Valdegour ; l'activité de restauration étant assurée quotidiennement sur site cinq jours par semaine.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de l'agrément d'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) porté par le Ministère du travail.

Il est susceptible de se réaliser jusqu'au 31 décembre 2026.

## **5. Caractéristiques principales de la convention envisagées avec le Conseil départemental du Gard**

La convention d'occupation temporaire domaniale serait conclue pour une durée maximale de 12 mois reconductible de façon expresse une seule fois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

L'occupant versera une redevance au Conseil départemental du Gard en contrepartie du droit d'occuper son domaine.

## **6. Remise de manifestation d'intérêt**

Toute manifestation d'intérêt concurrente sera adressée, à compter de la publication du présent avis, par voie électronique à l'adresse suivante : [missionpolitiqueville@gard.fr](mailto:missionpolitiqueville@gard.fr)

Les manifestations d'intérêt concurrentes devront obligatoirement porter sur la réalisation d'un projet expérimental structurant à vocation d'insertion par l'auto-entreprenariat autour d'une activité de restauration quotidienne (5 jours sur 7) en lien avec l'éco-système du quartier Pissevin-Valdegour et comporter les documents suivants :

- Un texte de présentation du candidat
- Une présentation du projet qu'il entend réaliser, comportant notamment la justification de la durée proposée
- Une présentation des mesures et autres moyens (techniques, financiers, humains, économiques...) qu'il sollicitera pour réaliser ce projet.

## **7. Date limite des manifestations d'intérêt**

Toute manifestation d'intérêt doit parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le 21 octobre 2024 (délai de 30 jours suivant publication)**.

## **8. Déroulement de la procédure**

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public ici visé dans les conditions définies dans le présent avis, le Conseil départemental du Gard lancera une procédure de publicité et de sélection préalable conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, le Conseil départemental pourra autoriser le candidat ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine public pour y exercer son activité.